



CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR



Livret d'accueil

145 Avenue François Mitterrand - 18000 Bourges
Tél. 02 48 48 48 48 - www.ch-bourges.fr



@chjacquescoeur



Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges



Bienvenue au Centre Hospitalier Jacques Cœur



Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue au Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges, hôpital de proximité de l'agglomération berruyère et établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du Cher (ce dernier rassemble les 5 hôpitaux publics du département).

Votre état de santé est au cœur de nos préoccupations et nous mettons tout en œuvre pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Ce document vous présente l'établissement, vous donne les renseignements et les conseils utiles au bon déroulement de votre séjour.

Médecins, personnels soignants, administratifs et socio-éducatifs compléteront ces informations au besoin. N'hésitez pas à faire appel à eux. Ils sont à votre disposition pour vous accompagner, vous écouter, vous informer, vous rassurer, vous soulager.

Pour continuer à mieux vous accueillir en tenant compte de vos remarques, nous vous invitons à répondre au questionnaire de sortie remis avec ce livret.

Nous vous souhaitons un prompt rétablissement et vous remercions de votre confiance.

**La Directrice
et le Président de la Commission médicale d'établissement**

Sommaire

Présentation	02
L'hôpital Jacques Cœur	06
Le site de Taillegrain	07
Le site des Gadeaux	08

Des professionnel(le)s à votre écoute	09
Votre admission	10
Votre sortie	11
Vos frais	13

Votre séjour de A à Z	14
Vos droits	19
Vos obligations	23
La qualité de votre prise en charge	25
La charte de la personne hospitalisée	26

Présentation

Un peu d'histoire

La présence d'un Hôtel Dieu, Maison-Dieu pour les malades à Bourges, est très ancienne puisqu'on en trouve mention dès la fin du VI^{ème} siècle. Il était alors situé au chevet de la Cathédrale. La construction de l'Hôtel-Dieu, rue Gambon, remonte au début du XVI^{ème} siècle.

L'Hôpital Jacques Cœur a ouvert en novembre 1994 et s'est agrandi en 2015 avec l'ouverture du nouveau bâtiment de façade et du centre ambulatoire dédié à la chirurgie de la cataracte.



NOS VALEURS

Le Centre Hospitalier Jacques Cœur est un établissement public de santé qui reconnaît les valeurs du service public hospitalier, à savoir : l'accès de tous à des soins de qualité, la permanence des soins, l'égalité de traitement.

Il mène, en son sein, une réflexion sur l'éthique liée à l'accueil et à la prise en charge médicale.

Le Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges est engagé dans une politique de développement durable.

Le Centre Hospitalier Jacques Cœur déploie une offre de soins publique sur 3 sites :

L'HÔPITAL JACQUES CŒUR

- 545 lits et 86 places (dont 22 postes de dialyse)

LE CENTRE DE GERONTOLOGIE DES PRES FICHAUX – SITE DE TAILLEGRAIN

- 264 lits et places

LE SITE DES GADEAUX

- Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- Hospitalisation à Domicile
- Réseaux ville / hôpital



Notre offre de soins est précisée dans le guide des services ci-joint et sur www.ch-bourges.fr

LE CENTRE HOSPITALIER EN QUELQUES CHIFFRES

- **15 771 interventions par an** de chirurgie et de cardiologie interventionnelle
- **46 776 séjours par an** en Médecine, Chirurgie et Obstétrique
- **1 256 séjours par an** en Soins de Suite et de Réadaptation
- **67 146 journées par an** d'hébergement ou d'accueil en EHPAD* et USLD**
- **14 111 séances par an** de dialyse
- **217 593 venues par an** en consultation externe
- **35 717 passages par an** aux Urgences
- **1 120 naissances par an**
- **1910 professionnels** (en Equivalents Temps Plein)
dont **162 médecins et internes**



*EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

**USLD : Unité de Soins de Longue Durée



L'hôpital Jacques Cœur

545 lits et 86 places

BÂTIMENT BLEU

REZ-DE-JARDIN

Département d'Information Médicale

REZ-DE-CHAUSSÉE

Imagerie médicale

Consultations centralisées

1^{er} ETAGE

Pneumologie - Unité post-urgences

Médecine polyvalente, gériatrie

2^{ème} ETAGE

Gastro-entérologie

Hôpital de jour médical polyvalent

Unité Hospitalière de Lutte contre les
Infections Nosocomiales

Hématologie clinique et oncologie
médicale

3^{ème} ETAGE

Neurologie,

Soins intensifs neuro-vasculaires

Explorations fonctionnelles de neurologie

Chirurgie Viscérale

Chirurgie ORL et cervico-faciale

Orthopédie - Ophtalmologie

Chirurgie Urologique

Chirurgie Vasculaire

4^{ème} ETAGE

Cardiologie

Médecine interne - Maladies infectieuses
- Rhumatologie

Diabétologie - Endocrinologie - Nutrition
et Infectiologie 2

BÂTIMENT BLEU EN FAÇADE

1^{er} ETAGE

Soins de suite et de réadaptation
cardiologiques

2^{ème} et 3^{ème} ETAGES

Soins de suite et de réadaptation
gériatriques

4^{ème} ETAGE

Soins continus et soins intensifs de
cardiologie

BÂTIMENT ROSE

REZ-DE-CHAUSSÉE

Hôpital de jour chirurgical

Réanimation

Urgences / UHTCD

Plateau technique de Rééducation
fonctionnelle

Anesthésie/Soins continus chirurgicaux

Blocs opératoires

1^{er} ETAGE

Biologie médicale

2^{ème} ETAGE

Néphrologie Hémodialyse

3^{ème} ETAGE

Consultations ORL - Stomatologie

REZ-DE-JARDIN

Pharmacie

Etablissement Français du Sang -
Centre Atlantique

BÂTIMENT VERT

Consultations ophtalmologie - Chirurgie de la cataracte

BÂTIMENT ORANGE

REZ-DE-CHAUSSÉE

Pédiatrie

Néonatalogie

Bloc obstétrical - Salles d'accouchement

Consultations gynécologie/obstétrique

1^{er} ETAGE

Gynécologie - Obstétrique



L'hôpital Jacques Cœur

CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR



145 avenue François Mitterrand - CS30010 - 18020 BOURGES CEDEX
Tél : 02.48.48.48.48 - **Fax** : 02.48.48.47.76 - **E-mail** : contact@ch-bourges.fr
Site internet : www.ch-bourges.fr



Mesures prises pour faciliter le stationnement :

- Les parkings de l'Hôpital Jacques Cœur disposent d'environ 1000 places matérialisées.
- Certaines zones sont fermées par des bornes automatiques dont l'ouverture est programmée à partir de 9h30 et 13h30 pour faciliter le stationnement des consultant(e)s et des professionnel(le)s à ces horaires.
- Des places de stationnement sont identifiées à proximité des principaux accès pour les personnes à mobilité réduite, les taxis et ambulances.
- Une zone de "dépose-minute" est située devant l'entrée principale.
- Deux voies piétonnes ont été aménagées pour améliorer la circulation entre les parkings et l'établissement.

Par respect et pour des raisons de sécurité :

- Les emplacements réservés aux ambulances, taxis, aux GIG/GIC, aux patients handicapés détenteurs de carte doivent être respectés. Les voies de circulation spécifiques sont réservées aux pompiers.
- Les véhicules non garés sur une place matérialisée peuvent être verbalisés.

Vous venez en bus :

- Desserte par les lignes B et C. Pour les lignes et horaires, vous pouvez vous renseigner auprès d'Agglobus ou consulter le site www.agglobus.com

Vous venez en voiture :

- par une voie périphérique à sens unique contournant l'Hôpital et desservant près de 1000 places de stationnement,
- par un accès direct pour les Urgences, les ambulances et pour l'IRM,
- par un dépose minute à côté de l'entrée principale.

Site de Taillegrain



6 rue Taillegrain - 18020 BOURGES CEDEX

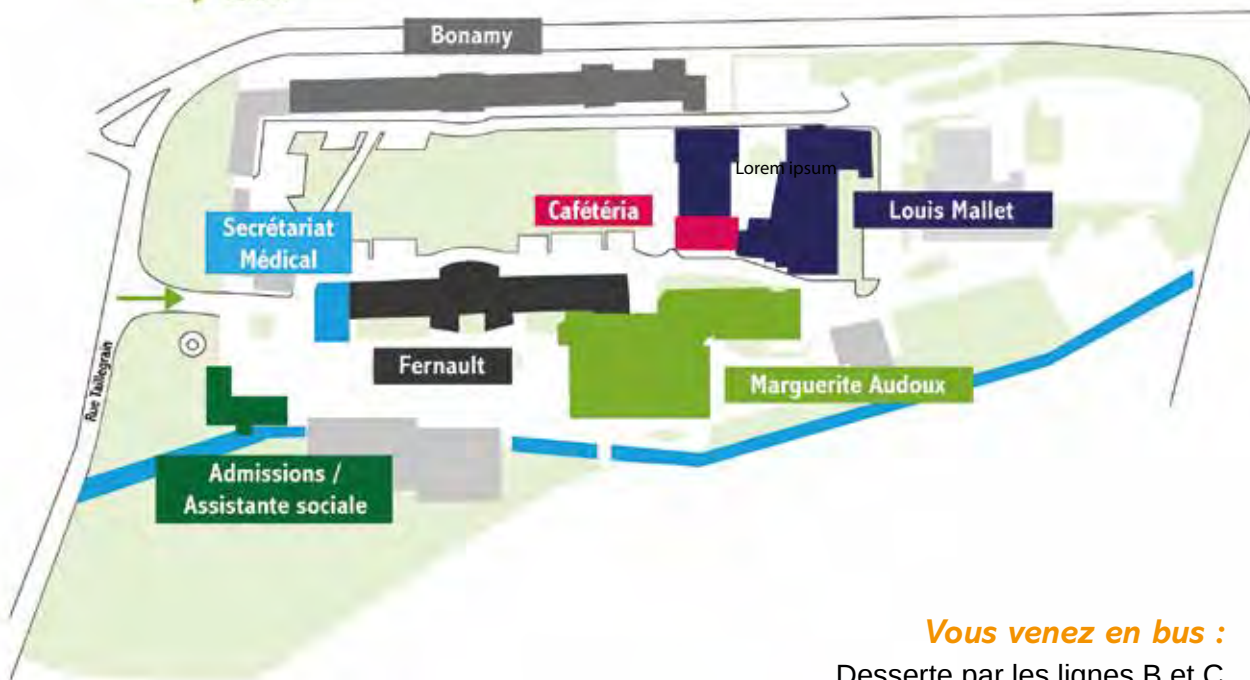
Tél : 02.48.23.72.00 - Fax : 02.48.23.72.19

admission.taillegrain@ch-bourges.fr

Orienté vers l'accueil et l'hébergement des personnes âgées, cet établissement a une capacité de 264 lits et places :

- 55 lits en Soins de Suite et de Réadaptation gériatriques (SSR),
- 60 lits en Unité de Soins de Longue Durée (USLD) dont 18 lits en Unité d'Hébergement Renforcée (UHR),
- 129 lits en Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD),
- 20 places d'accueil de jour,
- 1 plateforme de répit et d'accompagnement pour les aidants

→ Entrée



Vous venez en bus :

Desserte par les lignes B et C

Vous venez en train :

L'Hôpital se trouve à proximité de la gare SNCF. Les lignes du réseau de mobilité interurbaine (REMI), gérées par le Conseil Régional, comportent des arrêts à proximité de l'Hôpital (gare routière). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.remi-centrevaldeloire.fr.

Le site des Gadeaux



123 avenue François Mitterrand - 18020 BOURGES CEDEX

Il héberge :

- le CeGIDD 18 (Centre Gratuit d'information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles),
- l'Association du Cher Diabète-Obésité, qui a pour mission d'améliorer la formation de la personne diabétique, de son entourage, des professionnels, pour moins d'hospitalisations et améliorer sa qualité de vie à domicile.
- le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de 26 places qui permet de dispenser des soins d'hygiène et de confort, d'apporter une aide provisoire afin de maintenir l'autonomie de la personne soignée âgée de 60 ans et plus à son domicile (en respectant ses habitudes de vie), d'assurer un soutien psychologique lors des soins et de retarder l'admission en institution,
- l'Hospitalisation à Domicile (HAD) qui permet au patient de rester dans son cadre de vie, au milieu des siens. Passerelle entre la Ville et l'Hôpital, l'HAD allie l'expertise de l'hôpital et le confort de la maison,
- le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU) qui contribue à la formation initiale et continue sur la prise en charge de l'urgence médicale,
- le Centre de Lutte Anti-Tuberculose (CLAT) qui assure la prévention, le dépistage et le traitement de la tuberculose,
- La Maison Médicale de Garde, ouverte uniquement sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 20 heures à minuit, et les samedi, dimanche et jours fériés sur certains créneaux horaires. Elle est située dans le Parc des Gadeaux (123 avenue François Mitterrand), juste à côté du Centre Hospitalier Jacques Cœur.
Pour accéder à la Maison Médicale de Garde, un appel au 15 est obligatoire. C'est le médecin régulateur qui vous orientera vers la maison médicale de garde, en fonction de votre état de santé.

Vous venez en bus :

- Les lignes de bus qui desservent le site des Gadeaux sont identiques à celles qui desservent le site Jacques-Cœur (lignes B et C). À noter que la ligne B possède un arrêt juste devant l'entrée du site (arrêt Gadeaux).

Vous venez en voiture :

- Le site des Gadeaux est accessible de la même manière que le site Jacques-Cœur. À noter que le site des Gadeaux dispose de ses propres parkings.



Des professionnel(le)s à votre écoute

L'équipe médicale est dirigée par un médecin responsable du service, assisté dans sa fonction par des praticiens hospitaliers et des internes en médecine.

L'équipe paramédicale est placée sous la responsabilité d'un(e) cadre de santé qui coordonne les soins dispensés et est responsable de l'organisation du service.

Selon le cas, d'autres personnels spécialisés sont appelés à intervenir :

- Kinésithérapeute, manipulateur / manipulatrice en électroradiologie, sage-femme, psychologue, diététicien(ne), assistant(e) social(e), secrétaire médical(e)...
- Agents des services hospitaliers, brancardier(e)s, cuisinier(e)s, électricien(ne)s, plombier(e)s, informaticien(ne)s, administratifs...

Tous participent directement ou indirectement à la qualité de votre prise en charge.

Le nom et la qualification de tous les personnels figurent sur la poche poitrine de la tenue.

- Médecin (étiquettes rouges)
- Infirmier(e), Puériculteur/Puéricultrice, Diététicien(ne), Psychologue (étiquettes blanches)
- Sage-femme (étiquettes roses)
- Aide-soignant(e) (étiquettes vert clair)
- Agents des services hospitaliers (étiquettes bleu clair)
- Brancardier(e) (étiquettes grises)
- Manipulateur/Manipulatrice radio, Kinésithérapeute, Ergothérapeute, Orthoptiste, Orthophoniste, Diététicien(ne), Service Social, Secrétaire médical(e) (étiquettes vert foncé)

Les médecins et les autres professionnel(le)s de santé vous informent sur votre état de santé, sur les examens et les traitements prescrits : pour obtenir un rendez-vous ou un certificat médical, adressez-vous au secrétariat médical du service.

Le/la cadre de santé est à votre disposition pour toute question concernant votre séjour.



Votre admission

Pour votre hospitalisation

Certaines formalités administratives doivent être accomplies pour garantir la prise en charge de vos frais d'hospitalisation par l'assurance maladie et le cas échéant votre mutuelle.

Horaires d'ouverture des bureaux des consultations et des hospitalisations	Site Jacques-Cœur				Site Taillegrain
	Hall Central	Femme/ Enfant	Urgences	Ophtalmologie	
Du lundi au vendredi	7h30/18h	8h00/17h30	8h00/21h00	8h00/19h00	8h00/12h00 13h00/16h30
Samedi - Dimanche Jours fériés	10h00/12h00 13h30/16h30		10h00/19h00		

PRÉ-ADMISSION

Pour faciliter votre admission, vous pouvez vous présenter au bureau des consultations et des hospitalisations lors des consultations ou de la programmation de votre hospitalisation.

Vous devez vous munir des pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité ou passeport
- Carte vitale ou attestation de carte vitale
- Carte de mutuelle ou son attestation
- Feuille d'accident de travail délivrée par votre employeur le cas échéant

L'ADMISSION

Le jour de votre entrée, avant de vous rendre dans le service de soins, nous vous invitons à vous présenter aux guichets des consultations et des hospitalisations afin de vérifier que votre dossier administratif est complet.

VOUS SOUHAITEZ UNE CHAMBRE INDIVIDUELLE

En fonction des disponibilités, l'établissement peut mettre à votre disposition une chambre individuelle moyennant un supplément qui peut être pris en charge par votre complémentaire santé selon le contrat souscrit. Pour cela, il suffit de formuler votre demande à l'arrivée dans le service.

Informations Médicales

Pour faciliter les soins qui vous seront donnés, vous voudrez bien apporter toutes les informations médicales en votre possession (ordonnances, résultats d'analyses, carte de groupe sanguin, radiographies, carnet de santé...). Ces documents vous seront rendus à votre sortie.

Le DMP : Il s'agit du Dossier Médical partagé, informatisé, sécurisé et partagé avec les professionnel(le)s de santé intervenant dans votre parcours de soins, dans le but d'améliorer votre prise en charge. Il est gratuit, consultable de façon sécurisée en ligne et surtout utile en cas d'urgence car les informations médicales nécessaires à votre prise en charge seront disponibles pour les équipes soignantes. Si vous le souhaitez, le bureau des consultations et des hospitalisations peut vous renseigner et créer votre DMP.

Votre sortie

En général, votre sortie est préparée dès les premiers jours de votre hospitalisation. Les certificats médicaux et ordonnances vous seront remis et toutes les indications relatives à votre traitement seront transmises à votre médecin traitant. Au moment de votre départ, n'oubliez pas de vous rendre auprès du bureau des consultations et des hospitalisations, qui vous fournira un bulletin de situation et une quittance si vous réglez vos frais sur place. Si vous souhaitez quitter l'établissement contre avis médical, il vous sera demandé de compléter et signer un formulaire spécifique et vous serez informé(e) des risques encourus.

Transport

Le transport sanitaire est une prescription médicale. Le remboursement n'est pas systématique. Il vous appartient de choisir le prestataire de votre choix et de vous assurer que cette entreprise dispose du véhicule qui vous a été prescrit (taxi, VSL ou ambulance). Si aucun choix n'a été exprimé, il sera fait appel à l'entreprise de garde. Si la distance est supérieure à 150 km, une demande d'entente préalable auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie est obligatoire.



En cas de décès

Le défunt est transporté au service mortuaire (ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h45, le samedi de 9h à 12h et 12h30 à 17h00).

Sous certaines conditions, à la demande de la famille, la personne décédée peut être ramenée à son domicile ou transférée dans une chambre funéraire (se renseigner auprès du bureau des consultations et des hospitalisations).



La Messagerie Sécurisée de Santé

La Messagerie Sécurisée de Santé (MS Santé) est un système sécurisé de messagerie électronique réservé aux professionnel(le)s de santé. Les comptes rendus d'hospitalisation et de consultation peuvent être transmis automatiquement aux médecins correspondants qui disposent d'une messagerie sécurisée.

Permission de sortie

La sortie relève d'une décision médicale. Le médecin, le/la cadre de santé du service et éventuellement l'assistant(e) social(e) l'organisent avec vous et/ou vos proches.

Si vous sortez contre l'avis du médecin, vous aurez à signer une décharge qui dégage la responsabilité de l'établissement.

Au cours de votre séjour, vous pouvez bénéficier de permissions de sortie avec l'autorisation préalable du chef de service, validée par le représentant du directeur.

La durée de ces permissions ne peut excéder 48 heures. Dans ce cas, aucun transport n'est pris en charge par la Sécurité Sociale.



VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

N'hésitez pas à nous donner votre avis par le biais du questionnaire de satisfaction interne (inclus dans le présent livret et également disponible sur notre site internet www.ch-bourges.fr), par courrier, ou par mail (contact@ch-bourges.fr). L'établissement participe à l'enquête nationale de satisfaction en ligne e-Satis. Si vous souhaitez y participer, vous devez communiquer une adresse mail aux professionnel(le)s du bureau des consultations et des hospitalisations. Le questionnaire national vous sera transmis par mail après votre sortie.



Vos frais

Le séjour à l'hôpital n'est pas gratuit ! Prenez connaissance de ces informations afin d'effectuer les démarches nécessaires notamment auprès de votre complémentaire santé.

Le forfait journalier correspond aux frais d'hébergement de votre séjour (restauration, blanchisserie...). Il faut vérifier auprès de votre complémentaire santé si ce forfait est pris en charge et pour quelle durée.

Les tarifs applicables peuvent être demandés au bureau des consultations et des hospitalisations et consultés sur le site internet de l'établissement.

Ce que vous devrez payer

• Si vous êtes assuré(e) social(e) :

Votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie prend en charge 80% du montant des frais d'hospitalisation et, dans certains cas, la totalité des frais de séjour. Le ticket modérateur correspond aux 20% restant à votre charge. Une complémentaire santé peut, selon le contrat souscrit, prendre en charge ce ticket modérateur.

• Si vous n'êtes pas couvert par l'assurance maladie :

Merci de prendre contact dès que possible avec le bureau des consultations et des hospitalisations qui vous mettra en relation avec le service social de l'établissement. Des solutions d'ouverture de droits peuvent exister, les agents mettront tout en œuvre pour rechercher des solutions. Dans le cas contraire, la totalité des frais d'hospitalisation restera à votre charge.

Le service social

Les assistant(e)s social(e)s sont à votre écoute pour vous conseiller et vous aider à résoudre certaines difficultés d'ordre administratif, financier, familial, social et/ou à organiser votre sortie. Si vous le souhaitez, les assistant(e)s social(e)s pourront, en lien avec les services de soins et partenaires extérieurs :

- vous conseiller, vous orienter et vous soutenir ainsi que votre famille
- vous informer sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre
- vous accompagner dans vos démarches.

Contact : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 - 02.48.48.48.82
(au rez-de-chaussée, près du hall d'entrée principal).

Activité Libérale

Certains praticiens hospitaliers exercent une partie de leur activité en secteur libéral, autrement dénommé "Secteur Privé".

Le praticien ou son secrétariat doit vous fournir une information complète sur le montant des honoraires et les modalités de versement.

